

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7 Rect.

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 7 de cet article, supprimer les mots :
« de niveau comparable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.